



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 13/03/2024 – DEL 2024-105
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **35**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2024**
et de la publication le **13 MARS 2024**
Le Maire,

Conseil Municipal du 11 Mars 2024

N° DCM : 2024-105-01S

Objet :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF
« CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES » VERSEE
PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-105

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 créant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

VU le rapport n° 2024- présenté en commission des Affaires Socio-Culturelles en date du 29 février 2024,

VU le projet de convention France Services, ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner localement les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives notamment en raison de la digitalisation croissante des relations avec les organismes partenaires du label France Services ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du label France Services et de ses supports facilitant les relations des usagers, en lien avec les organismes partenaires ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de créer une structure municipale labellisée France Services ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer la convention partenariale formalisant la labellisation France Services avec les services de l'Etat ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article 1^{er} : **APPROUVE** la labellisation France Services du Centre Social et l'adhésion à la charte nationale d'engagement « France Services ».

- Article 2 : **APPROUVE** la signature de la convention tripartite entre la Ville de Sucy-en-Brie, le Préfet et les partenaires France Services.

- Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer tout document lié à ce dossier et à solliciter les aides financières susceptibles de participer au financement de ce service

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAUETIER

Le Maire,

Olivier TRAYAUX

